

## **Catégoriser le risque de malveillance et appliquer le cadre juridique de la sûreté à sa structure**

**DURÉE : 2 Jours (14H)**

**Prix : 1 215,00 € HT**

 PRÉSENTIEL

Ref: PR-SUR-RISQMALV



## **Objectifs et compétences visés**

- Catégoriser le risque de malveillance en entreprise ou en collectivité.
- Appliquer le cadre juridique de la sûreté à sa structure.
- Identifier les solutions techniques, humaines et organisationnelles répondant au risque de malveillance.

## **À qui s'adresse la formation ?**

### **Profils**

Toute personne souhaitant s'initier à la sûreté par l'acquisition des principes fondamentaux et des notions de base en matière de lutte contre la malveillance.

Cette formation répond à la directive européenne DDA (Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018) visant le public des assureurs.



## Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

## Contenu de la formation

- **L'entreprise face au risque de malveillance :**
  - identification du risque de malveillance,
  - l'entreprise et ses environnements,
  - les interlocuteurs et acteurs de la sûreté,
  - le cadre juridique de la sûreté
- **Les moyens de la sûreté :**
  - principes et définitions,
  - certification et normalisation,
  - principales solutions techniques,
  - moyens organisationnels et humains.

## Modalités de la formation

### Modalités d'évaluation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

### Nos plus

Ce stage constitue également un module de la formation cycle H2SE (réf. PR-HSE-H2SE).

## CNPP en quelques chiffres

21000

stagiaires / an



+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

**98%**

de stagiaires satisfaits en  
2024



## Les prochaines sessions

Du 01/06/26 au 02/06/26	Paris	1 215,00 € HT
Du 07/12/26 au 08/12/26	Lyon	1 215,00 € HT

## Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

**+33 (0)8 00 03 70**